

N° 6302⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

- a) relative au stockage géologique du dioxyde de carbone
- b) modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau
- c) modifiant la loi du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(26.6.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 juin 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

- a) relative au stockage géologique du dioxyde de carbone
- b) modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau
- c) modifiant la loi du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juin 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 29 novembre 2011 et 8 mai 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 26 juin 2012.

Pour le Secrétaire général,

L'Attaché 1er en rang,

Yves MARCHI

Le Président ff.,

Georges PIERRET

